

SPECTRA EN DIRECT : ETUDE DE CAS

Etude acoustique



Etude d'Impact



• DEFINITION

L'étude d'impact est initialement une étude qui vise à apprécier les conséquences environnementales d'un projet ou d'un site existant pour en limiter les impacts négatifs.

Elle permet d'étudier et de comparer l'impact acoustique de lieux bruyants (industrie, axes routiers, discothèques,...) sur l'environnement proche.



• Etude initiale

Avant la mise en fonctionnement d'une installation ou d'un site, des mesures de niveaux de pression acoustiques doivent être effectués afin de

définir l'état initial acoustique ainsi que les niveaux sonores maximum autorisés conformément aux textes réglementaires et normes en vigueur.

• Mesures de contrôle

Régulièrement et notamment lors de tout changement apporté aux installations sources de bruit, l'industriel ou le propriétaire doit d'assurer que les critères réglementaires

(ex : émergences en limite de propriété riverains) sont respectés.

Une modélisation avec logiciel dédié peut également compléter les mesures.

• Installation Classées

L'arrêté du 23/01/97, relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, ainsi que l'arrêté préfectoral délivré à la société exploitante, fixe la méthode et les niveaux sonores maxi à respecter en limite de propriété de site et ZER

• Bruits de Voisinage

Le décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique fixe les valeurs maximales :

- de l'émergence globale ;
- des émergences spectrales ;
- du correctif liée à la durée d'apparition du bruit.

